

---

Communiqué de presse du 25 mai 2021

## Marche pour la Vie: le préfet autorise la marche à travers Zurich

**Le préfet zurichois a approuvé la plainte de l'association Marche pour la Vie et autorise à présent de manière officielle, outre un rassemblement, une marche pour le droit à la vie le 18 septembre 2021. Les organisateurs se réjouissent de cette décision, qu'ils considèrent comme un signe en faveur du principe de l'égalité de traitement, de la liberté d'opinion et de la liberté de réunion.**

Le conseil municipal zurichois avait interdit la 11<sup>e</sup> Marche pour la Vie dans les rues de Zurich et le rassemblement sur la place Münsterplatz pour des raisons de sécurité. En lieu et place de ces manifestations, un simple rassemblement sans places assises à la Turbinenplatz avait été concédé. Les organisateurs ont déposé un recours contre l'interdiction de la marche auprès de la préfecture du district de Zurich. Dans sa décision du 19 mai 2021, cette dernière a désormais approuvé la réclamation. La marche des organisations en faveur de la protection de la vie humaine est donc ainsi autorisée.

Le préfet a pris une décision similaire, comme l'avait déjà fait en 2019 l'instance supérieure immédiate. Par conséquent, un cortège doit être accordé à la Marche pour la Vie. Le conseil municipal devrait toutefois déterminer le point de départ et d'arrivée, ainsi que l'itinéraire de la marche. Il convient néanmoins de respecter la revendication des organisateurs de la marche, à savoir «la prise en compte de l'appel au grand public ici recherché». Dans sa décision, le préfet tient à ce que la manifestation reste un «événement ayant pour objectif la formation ou l'expression d'opinions au sens large et mutuellement compris» dans le cadre de la «protection garantie par la liberté d'opinion et de réunion selon l'art. 16 et 22 de la Constitution fédérale». Les autorités seraient dans l'obligation, par l'instauration de mesures comme la présence de policiers en nombre suffisant, de veiller à ce que «les rassemblements publics puissent effectivement avoir lieu et ne soient pas perturbés, voire entravés par des opposants».

Même si les expériences des années passées, notamment de 2019, sont à prendre en considération, il convient de noter que le tribunal administratif a retenu dans son jugement de 2019 que l'appel au grand public et les intérêts de l'organisation devaient être pris en compte. La Turbinenplatz, en tant que lieu de rassemblement, serait «située plutôt en retrait dans la partie moins fréquentée du quartier industriel de la ville. Aussi, un rassemblement sans places assises confiné à cette seule place diminuerait considérablement l'impact de l'événement». Ces explications auraient été avancées également dans le cadre de la présente demande d'autorisation de la marche en 2021, selon le préfet. Par le passé, les participants à la Marche pour la Vie auraient «toujours manifesté dans le respect des autorisations et de l'ordre public» et n'auraient été à l'origine «d'aucun danger direct, contrairement aux opposants à la manifestation, en partie prêt à en découdre».

Les organisateurs espèrent à présent faire avancer les préparatifs pour l'événement fixé au 18 septembre 2021. Cette année, la principale préoccupation de la marche est de sensibiliser les jeunes femmes enceintes en situation précaire aux moyens existants leur permettant de poursuivre leur grossesse. En effet, l'avortement est présenté à beaucoup de femmes en situation précaire comme la «solution» la plus simple. Les informations sur les possibilités existantes pour garder l'enfant font souvent défaut. C'est à cette position unilatérale que la marche veut s'attaquer cette année avec son programme axé sur le thème «Jeune, enceinte, démunie?» qui doit apporter aux mères et à leurs enfants l'envie d'être ensemble «pour la vie».

Seront présent, entre autres, le député au Conseil national du Valais Benjamin Roduit (PDC/Le Centre), le pasteur Patrick Werder (Église réformée zurichoise) et l'émérite évêque auxiliaire Marian Eleganti.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse:

[marchepourlavie.ch](http://marchepourlavie.ch)

Beatrice Gall  
Responsable médias Marche pour la Vie  
[medienkontakt@marschfuerslaebe.ch](mailto:medienkontakt@marschfuerslaebe.ch)  
[marchepourlavie.ch](http://marchepourlavie.ch)